

Département : **EURE**
Canton : **NONANCOURT**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Etaients présents :

Mesdames : Bacher Francine, Trouillet Christine, Dorchy Chantal, Huan-Pinçon Delphine

Messieurs : Bioche Alain, Rolland Daniel, Maurin Jean-Paul, Gallerne Jean-Pierre, Le Bescond Marcel, Marthouret Claude et Osmont Michel

Absent(s) excusé(s) :

Mesdames : Poiret Claudine, Barbet-Leseur Patricia et Le Gallou Sylvie

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

Modifications budgétaires :

Afin de pouvoir procéder au règlement des indemnités des élus et des charges sociales du mois de Décembre, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

- article 678	- charges exceptionnelles	- 7 000 Euros
- article 6451	- charges sociales	+ 4 000 Euros
- article 6531	- indemnités des élus	+ 3 000 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Subvention 2015 au profit du Centre de Loisirs du Mesnil-sur-l'Estrée « CRHYSTALE » :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, la demande de l'Association CHRYSTALE portant sur le montant de la subvention communale 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lui accorder une subvention journalière en fonction du nombre de jour de fréquentation des enfants de notre Commune sur la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 Août 2015, et ce, sur présentation de son bilan financier 2014. Cette subvention sera inscrite au BP 2015.

Projet d'aménagement à 2 X 2 voies (RN 154 et RN 12) :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les 3 options proposées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) portant sur l'aménagement de la 2 X 2 voies (RN 154) empiétant sur le territoire de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte à l'unanimité, pour le tracé « Buray-est »

Reconduction du contrat de maintenance SEGILOG :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la proposition de reconduction du contrat de maintenance de nos logiciels SEGILOG pour les années 2015 - 2016 et 2017 au tarif de :

- 1 971 € H.T. / AN pour la cession du droit d'utilisation
- 219 € H.T. / AN pour la maintenance et la formation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette révision tarifaire et autorise le Maire à signer le nouveau contrat.

Pour extrait : En Mairie,
le 29 Décembre 2014
Le Maire

